



Rapport annuel

2018



Sommaire

Les chiffres-clés de la Fapil	4
Quatre témoignages d'adhérents	6
Quelques moments forts de l'année 2018	14
Agir pour le Logement d'Abord	16
Produire des logements très sociaux	18
Gestion locative adaptée	20
Accompagnement et accès aux droits	22
Agir ensemble	24
Former, analyser, informer	26
Les instances et salariés Fapil	28
La Fapil renforce son activité numérique	29

L'édito

En 2018, la Fapil a poursuivi son développement en accueillant dans le réseau 9 nouvelles associations. C'est le résultat de notre implication constante autour de la mise en œuvre du Logement d'Abord, principe que nous avons toujours défendu comme un élément essentiel du Droit au Logement. Les acteurs qui, sur le terrain, le mettent en œuvre au quotidien au bénéfice des ménages en situation de précarité savent qu'ils trouveront au sein de notre fédération les ressources nécessaires à leur développement.

En effet, le sens de notre action est parfaitement clair : le logement ne doit pas être une récompense qui viendrait conclure un parcours chaotique au cours duquel les personnes en difficulté auraient successivement prouvé leur capacité à habiter. Au contraire, le logement est un point de départ, un support indispensable à l'insertion.

C'est pourquoi nos associations sont en première ligne pour mettre en œuvre le Logement d'Abord : elles produisent des logements très sociaux, elles mobilisent le parc privé pour le gérer dans un but social, elles accompagnent les ménages en fonction de leur demande et de leurs besoins, elles défendent les droits des personnes qui font face au mal-logement.

Tout au long de l'année 2018, nous avons mené de nombreuses initiatives qui visent à soutenir l'activité de nos adhérents. Nous avons produit des ressources, nous avons poursuivi le développement de notre centre de formation et nous avons travaillé avec les pouvoirs publics pour améliorer l'environnement dans lequel travaillent nos associations.

Et nous continuons nos efforts pour que le logement des personnes qui subissent la précarité soit au cœur des politiques publiques : oui, face à la crise qui s'est aggravée et qui fragilise des millions de personnes, nous avons besoin de davantage de logements de qualité et à très bas niveau de loyer ; oui, nous avons besoin de répondre aux demandes des personnes en difficulté en matière d'accompagnement social dans un cadre souple et adapté ; oui, nous devons lutter plus efficacement contre les expulsions locatives ; oui, nous avons besoin de mobiliser tous les acteurs dans les territoires afin de rendre plus cohérents et efficaces les différents dispositifs, au lieu de les empiler de manière désordonnée ; oui, enfin, nos associations doivent être soutenues plus fortement afin qu'elles puissent renforcer leurs actions et en inventer de nouvelles. Le combat n'est pas terminé !

En l'année 2018, la Fapil fêtait ses 30 ans ! Pour revenir sur ces années d'engagement en faveur des plus démunis, nous avons donné la parole à plusieurs anciens présidents, qui, au fil des pages de ce rapport annuel, apportent leurs témoignages, convictions et perspectives sur le chemin parcouru.●

Thierry Debrand, Président de la Fapil



114
adhérents



26
organismes
agrés au titre
de la maîtrise
d'ouvrage
d'insertion



44
agences
immobilières
à vocation
sociale
(AIVS®)

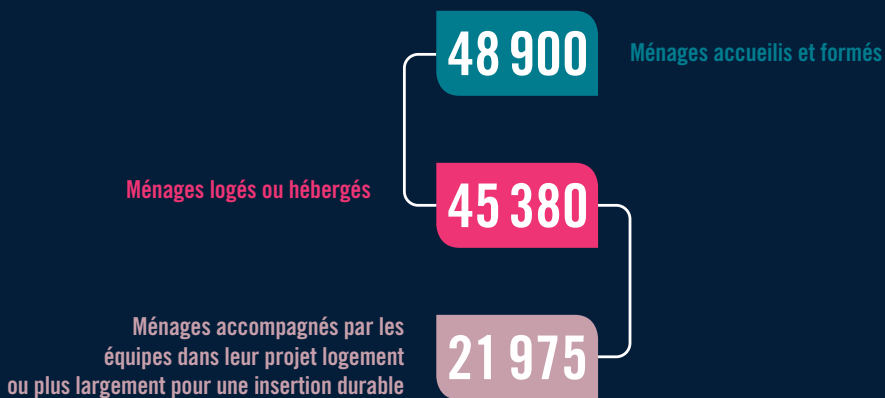
Les logements et places d'hébergement gérés



*Appartements et maisons répartis dans le tissu urbain

Les chiffres-clés de la Fapil

Les nouveaux ménages logés en diffus*



L'offre en diffus*

6 060 Logements temporaires



L'offre en collectif

4 360 Places en structure d'hébergement ou autres formes d'habitat

1 250 Logements en pensions de famille

3 975 Logements en résidence sociale

2 220 Logements en FTM* et FJT*

855 Logements en résidence étudiants

*Foyer de travailleurs migrants et Foyer de jeunes travailleurs

Alizés 17 : promouvoir le parc privé à vocation sociale auprès des collectivités

Charente-Maritime



Créée en 2010, l'AIVS® est une initiative des associations Altéa-Cabestan et du CLLAJ, associations rochelaises œuvrant pour l'hébergement et le logement.



Aujourd'hui, Alizés 17 gère plus de 250 logements, dont 80% en mandat de gestion, garantissant ainsi aux ménages un statut de locataire de droit commun.

Le développement se poursuit : 64 logements ont été captés en 2018 en mandat de gestion, dont 49 logements conventionnés Anah, avec ou sans travaux.

De plus, un partenariat avec l'association locale d'Habitat & Humanisme, a élargi les activités de l'AIVS® pour la gestion d'un parc en sous-location.

La problématique de la mobilisation des logements est centrale pour l'AIVS®. Elle dispose d'outils susceptibles de convaincre plus facilement les propriétaires privés de lui confier des logements (déduction fiscale de 85% « Louer Abordable », dispositifs de sécurisation, qualité de la gestion locative adaptée) mais elle doit néanmoins multiplier les initiatives pour élargir son parc privé à vocation sociale.

Promouvoir l'offre sociale privée

Alizés 17 travaille auprès des communes pour qu'elles identifient le parc privé à vocation sociale comme une réponse possible aux besoins de logement sur leur territoire. De plus, par le conventionnement Anah, ce parc est comptabilisé dans les obligations de production de logements sociaux de la Loi SRU.

Pour mieux diffuser ces informations, l'AIVS® participe aux rencontres organisées par la délégation locale de l'Anah auprès des communes carencées ou déficitaires. Elle est également intervenue aux Ateliers annuels de l'Anah, au niveau national, afin d'illustrer la nécessaire mise en mouvement de tous les acteurs pour développer cette offre. Le rôle des collectivités locales est notamment essentiel : elles peuvent communiquer auprès des habitants, créer des mesures incitatives pour les bailleurs, soutenir les associations, libérer ou repérer du foncier disponible, etc.

Grâce à ce travail de promotion et d'explication, des communes ont souhaité reproduire ces présentations sur leur territoire afin d'informer leurs administrés sur le dispositif « Louer Abordable » et l'intérêt de faire appel à une AIVS®. En une année, Alizés 17 a donc participé à plusieurs forums consacrés au logement et a effectué de nombreuses présentations de ses activités auprès de conseils municipaux.

Convention de Partenariat avec la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, le Programme Local de l'Habitat a été adopté en 2010. Parmi les actions, le parc privé à vocation sociale a été identifié comme un axe important de développement. Les élus communautaires se sont engagé à offrir un an de gestion locative effectuée par l'AIVS® à tout bailleur ayant rénové un bien avec un conventionnement social ou très social dans le cadre du Programme d'Intérêt Général. Cette incitation supplémentaire finit de convaincre de nombreux propriétaires bailleurs : elle constitue une sorte de « prime d'entrée » qui se révèle très efficace.

Ce partenariat a permis la captation de 10 logements conventionnés en mandat de gestion.

La convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2018 mais, compte tenu des résultats encourageants, elle sera reconduite et articulée avec l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Revitalisation Urbain.

Ces initiatives démontrent l'importance de travailler en lien avec les collectivités locales, en organisant une synergie entre les différents dispositifs et les acteurs qui les portent. Pour mobiliser le parc privé à vocation sociale, les outils fiscaux d'incitation sont nécessaires mais rarement suffisants. Il faut informer les propriétaires, leur donner une explication claire, assurer une gestion locative adaptée : les collectivités peuvent apporter un soutien décisif aux AIVS® et contribuer ainsi à répondre aux besoins des habitants de leur territoire.

Plus d'informations sur Alizés 17 : asso-altea.fr

Habiter Enfin ! : lutter pour l'accès aux droits

Hérault



Depuis sa création en 1998, l'association a pour objectif de prévenir et d'agir contre les discriminations au logement à travers trois types d'actions :

- l'accompagnement des familles mal logées ;
- l'accès aux droits ;
- la mise en place d'actions de sensibilisation.



Elle tente d'enrayer les processus de discriminations en faisant vivre cette question dans les réseaux d'acteurs et en proposant des formations. Elle agit également aux côtés des personnes les plus vulnérables pour les aider dans leurs démarches socio-juridiques d'accès à un logement décent.

Accompagnement des résidents de la copropriété dégradée de Font Del Rey à Montpellier.



Depuis plusieurs décennies, la copropriété Font del Rey située dans le quartier populaire de la Mosson à Montpellier, ne cesse de se dégrader. L'immeuble de 7 étages comprend 115 logements qui sont loués essentiellement à des immigrés marocains et européens arrivés assez récemment en France. De graves problématiques d'hygiène et de sécurité impactent les parties communes et les logements. Le montant des loyers est particulièrement élevé au regard de l'état et de la position des lieux loués (entre 550 € et 650 € pour des T1 et des T2 situés à la Mosson, Quartier Prioritaire de la Ville).

Les locataires maîtrisent le plus souvent mal la langue française, et sont peu au fait de leurs droits. Multi-discriminés et très vulnérables sur les plans économique et social, ils sont la cible parfaite de bailleurs peu scrupuleux et de marchands de sommeil.

Afin d'alerter sur les risques sanitaires et de sécurité résultant de cette situation, et d'impulser une dynamique collective, Habiter Enfin ! a fait appel à l'association « Les Ziconofages » afin de réaliser un outil vidéo participatif. Ce film fait un rapide diagnostic de la situation et des démarches effectuées par les résidents dans le cadre de la permanence. La réalisation de ce documentaire a été une étape importante vers la création d'espaces de solidarité pour les locataires, en vue de développer une conscience collective et de travailler collégialement sur les moyens d'action.



C'est également à partir de cette expérience d'accompagnement social et d'accès aux droits que l'association a mené, à l'occasion de ses 20 ans, une réflexion sur l'importance de créer des liens et des passerelles entre les professions du social et du droit, notamment entre les travailleurs sociaux et les avocats. Une coopération effective et suivie entre les acteurs du social et du droit peut permettre aux publics les plus vulnérables de passer de droits théoriques à des droits effectifs. En effet, par exemple pour obtenir la réalisation des travaux par le bailleur, et/ou le relogement des habitants, il ne suffit pas, s'agissant de locataires qui ne maîtrisent ni la langue, ni leurs droits, d'invoquer des droits abstraits ; il est nécessaire de mettre en place des ponts concrets entre les habitants, les acteurs sociaux, les dispositifs souvent très complexes, et le contentieux si nécessaire. C'est ce que s'attache à faire Habiter Enfin !.

Soutenue par la Fondation Abbé Pierre, l'association compte bien poursuivre cette action en 2019 et multiplier les recours aux cotés des habitants.

Plus d'informations sur Habiter Enfin ! : www.habiterenfin.fr



Un Toit pour Tous : produire du logement

Isère



Les missions de Un Toit pour Tous

L'association Un Toit Pour Tous est née il y a 26 ans (1992) avec pour objectif de lutter contre le mal logement en Isère, en partenariat avec la Fondation Abbé Pierre.



Un Toit Pour Tous, en 2018, réunit 250 adhérents : 10 associations et 240 personnes physiques qui agissent aux côtés d'une équipe de 42 professionnels expérimentés. La mobilisation de la société civile autour de l'enjeu du logement est un élément fondamental du projet dès l'origine.

Un Toit Pour Tous, c'est aussi une association qui démontre que des solutions sont possibles pour loger les familles à très faibles ressources grâce notamment à deux entités :

- la SAS « Un Toit Pour Tous Développement » (UTPT-D) qui achète des logements anciens, les rénove et pratique des loyers très faibles (loyers des logements PLAI) ;
- l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS®) « Territoires » qui gère des logements, destinés à des familles très modestes.

Un Toit Pour Tous compte plus de 650 logements gérés, dont notamment 350 logements PLAI produits par la SAS et 215 logements appartenant à des propriétaires privés qui, par convention, acceptent de les louer comme logements sociaux ou très sociaux. Sur une année, ce sont plus de 1850 personnes qui sont logées grâce à l'action d'Un Toit Pour Tous.

Une opération réalisée en 2018 à Voreppe

Cette opération s'intègre dans la politique conduite par Un Toit Pour Tous – Développement, tendant à favoriser l'insertion par l'habitat des personnes et des familles défavorisées.

UTPT-D peut ainsi produire des logements financés uniquement par Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) en diffus. Elle achète en direct (ou signe un bail emphytéotique ou bail à réhabilitation) et rénove des logements très majoritairement dans des copropriétés classiques, sans problèmes particuliers, dans des quartiers ordinaires.

Ces logements sont loués avec un bail de location de droit commun à des personnes à faibles revenus. Ces





personnes relèvent toutes du Plan départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des personnes Défavorisées en Isère et sont orientées par la Commission Sociale Intercommunale de Grenoble Alpes Métropole.

L'objectif est de favoriser l'insertion des locataires :



- en leur donnant les droits et les devoirs d'un locataire ordinaire, assumant le paiement régulier de son loyer, l'assurance de son logement et son entretien
- en leur proposant un logement permanent
- en sélectionnant des logements dans des quartiers et des copropriétés favorables à leur insertion
- en favorisant la mixité sociale, culturelle, et en développant ainsi une offre complémentaire à celle des organismes HLM

Le bâtiment acquis à Voreppe, commune de taille moyenne à proximité de Grenoble, date du XIX^e siècle. Il était, avant le début des travaux, dans un état de dégradation avancée. Certains murs porteurs étaient désolidarisés des façades, les planchers ainsi que les escaliers étaient effondrés par endroits. Le bâtiment n'était plus raccordé aux réseaux (eau, électricité, gaz...), il n'existait aucune isolation et la charpente était plus que vétuste.

Les travaux ont permis de réaliser deux vastes logements de 70 et 85 m².

Plus d'informations sur Un toit Pour Tous : www.untoitpourtous.org

L'ANEF 63 : accompagner les plus démunis

Puy-de-dôme – Allier



Des professionnels de l'entraide, de l'accompagnement et de la solidarité



Créée en 1952 à l'initiative de Marguerite-Marie Michelin, l'ANEF 63 est une association de l'action sociale qui intervient dans les départements du Puy-de-Dôme et de l'Allier. Basée à Clermont-Ferrand, l'ANEF 63 a pour mission de protéger et d'accompagner les familles et les personnes en situation d'exclusion ou de vulnérabilité jusqu'à leur autonomie.



Les actions de l'ANEF 63 : Hébergement, Logement et Protection de l'Enfance

L'ANEF 63 mobilise les compétences et l'expertise de près de 130 professionnels qualifiés en travail social pour permettre l'insertion des publics qu'elle accompagne dans un parcours de stabilisation résidentielle, une démarche éducative, vers l'emploi ou le soin.

Héberger, accompagner et apporter un soutien socio-éducatif, médical et psychologique aux personnes et familles éprouvant des difficultés à accéder ou à se maintenir dans un logement

L'ANEF 63 prend en charge toute personne ou famille sans logement depuis l'accueil d'urgence, et propose des formes d'hébergement diversifiées avec un accompagnement social.

L'ANEF 63 gère 9 établissements et services dans les départements du Puy-de-Dôme et de l'Allier, mobilisant une équipe de 75 professionnels salariés : Centres d'hébergement et de réinsertion sociale, Hébergements d'urgence, Logements Temporaires, Intermédiation locative, Accompagnement social lié au logement, Lits Halte Soins Santé, Pôle de Santé Publique. L'association dispose d'un parc de 194 logements, publics et privés. L'ANEF 63 assure la gestion du numéro d'urgence sociale 115 dans le département du Puy-de-Dôme.

En 2018, elle remportait une mention lors du 14^e Trophée Direction[s] pour le projet Pôle de Santé Publique à Vichy, en partenariat avec le CCAS et le Centre hospitalier de Vichy.

Protéger, accueillir, accompagner les enfants et les adolescents en demande de protection

Depuis sa création, l'ANEF 63 remplit des missions de protection de l'enfance dans le département du Puy-de-Dôme, avec l'accueil et l'accompagnement éducatif de mineurs et de jeunes majeurs orientés par l'Aide Sociale à l'Enfance ou la Protection Judiciaire de la Jeunesse. En 2018, elle a accompagné 648 jeunes, dont 20 jeunes majeurs.

L'ANEF 63 gère trois établissements et services : un Foyer éducatif pour les jeunes âgés de 15 à 21 ans, un Service d'Assistance Éducative en Milieu Ouvert ainsi qu'un service dédié à l'accueil et l'accompagnement des Mineurs Non Accompagnés.

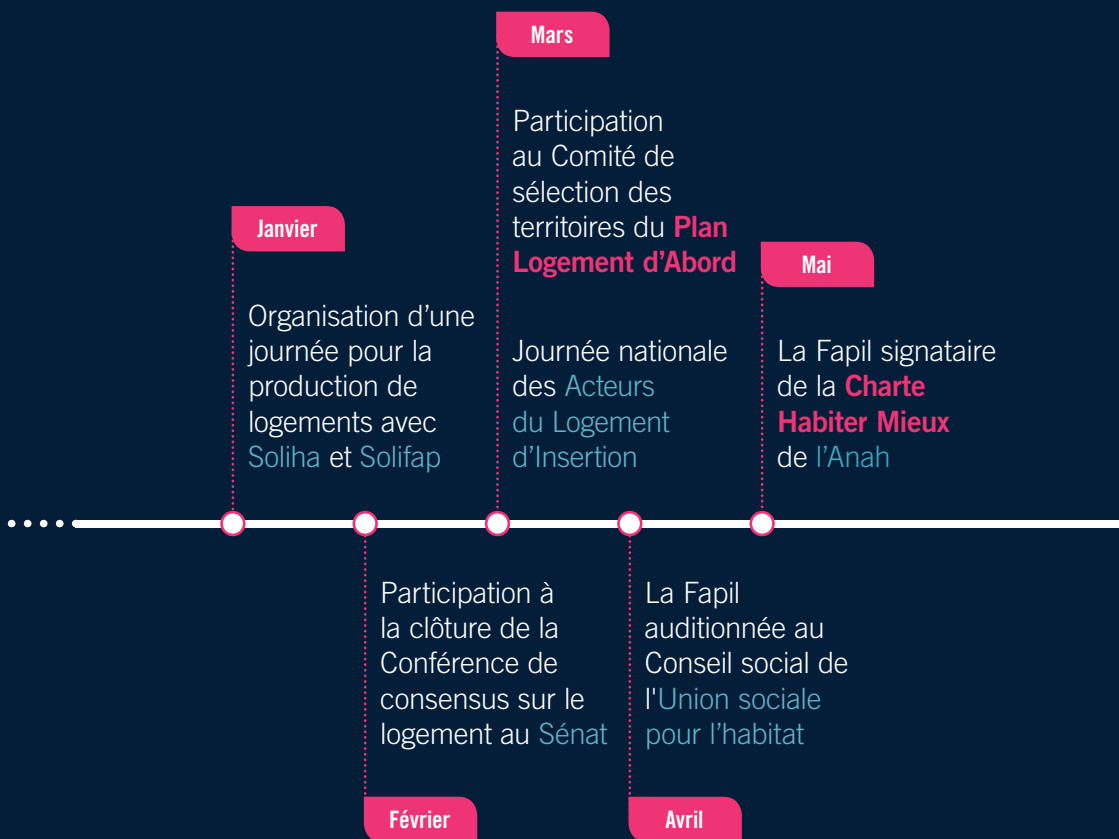


En 2018, l'ANEF 63 a accueilli et accompagné plus de 3 000 personnes. Association d'intérêt général, l'ANEF 63 est adhérente à la Fapil depuis le 1^{er} janvier 2019, à l'URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes et membre de la Fédération ANEF.

Plus d'informations sur le site Internet de l'ANEF 63 et sur les réseaux sociaux : <http://anef63.org/@anef63asso>

Quelques moments forts de l'année 2018

L'année 2018 a été marquée notamment par le déploiement du Plan Logement d'Abord. La Fapil a largement contribué aux premières étapes de sa mise en œuvre. Avec ses partenaires associatifs, et principalement dans le cadre des Acteurs du Logement d'Insertion avec l'Unafo et Soliha, elle milite pour que les politiques publiques donnent les moyens d'agir aux associations qui, sur le terrain, agissent pour le Droit au logement.



Juillet

Participation au lancement du copil du **Plan Logement d'Abord**, avec Julien Denormandie (Ministre auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement) et la *Dihal*

Octobre

Participation au Comité national de suivi des pensions de famille

La Fapil, avec les *Acteurs du Logement d'Insertion*, présente au congrès de l'*Union sociale pour l'habitat*

Décembre

Signature de la convention d'engagement pour les PLAI-adaptés avec le ministre chargé de la Ville et du Logement

Rencontres nationales de la Fapil

La Fapil auditionnée par le *Sénat* sur la politique du logement

Juin

Lancement du Comité de suivi intermédiation locative du **Plan Logement d'Abord**, au *ministère de la Cohésion des territoires*

Septembre

Séminaire annuel de la Fapil (journées MOI, Gestion locative adaptée (GLA) et Accompagnement)

Novembre

Agir pour le Logement d'Abord

La Fapil met en œuvre le Logement d'Abord

Les adhérents de la Fapil produisent une offre de logements de qualité et à des niveaux de quittances accessibles aux ménages en situation de précarité tout en proposant un accompagnement social adapté à la demande et aux besoins des personnes. Ces deux dimensions constituent les bases du Logement d'Abord défendu depuis plus de 30 ans par la Fapil.

En effet, pour la Fapil et ses adhérents, le logement ne doit pas être considéré comme une récompense après un parcours chaotique au cours duquel une personne aurait dû démontrer sa « capacité à habiter » ; au contraire, le logement est un point de départ, un élément indispensable à l'insertion. Ces principes ont été repris par le Gouvernement pour élaborer le Plan quinquennal du Logement d'Abord. Organisé autour de trois axes – la production de logements très sociaux, l'intermédiation locative et une nouvelle organisation de l'accompagnement social – il fait forcément écho au cœur des métiers et des activités des adhérents de la Fapil.

Cette politique publique et le changement de paradigme qu'elle impose dans le secteur du logement et de l'hébergement, permettent d'envisager de nouvelles opportunités pour lutter contre l'exclusion. La Fapil, en tant qu'acteur historique du Logement d'Abord, mobilise son expertise et son expérience au service de ses adhérents dans les différents territoires pour permettre une mise en œuvre efficace du Plan.

La Fapil s'implique dans le Plan « Logement d'Abord »

La Fapil a décidé de s'investir fortement autour du Plan « Logement d'Abord », à la fois en travaillant avec les pouvoirs publics afin d'orienter les dispositifs et en accompagnant l'ensemble des adhérents dans leur implication sur le terrain.

Tous les métiers des adhérents de la Fapil sont sollicités : l'accès aux droits, la production de logements et de pensions de famille, l'intermédiation locative en mandat de gestion et en sous-location, la gestion locative adaptée et l'accompagnement social.

Dès le début de l'année 2018, la Fapil s'est mobilisée auprès des pouvoirs publics, la Dihal notamment, pour la mise en œuvre de l'intermédiation locative dans tous les territoires. L'objectif était de favoriser les formes les plus pérennes de logement, notamment grâce au réseau des AIVS® qui peuvent louer les logements en mandat de gestion, garantissant ainsi un statut de locataire de droit commun.



Nous avons également décidé de suivre précisément, avec nos adhérents, la concrétisation du Plan dans les territoires. Deux notes de bilan ont été diffusées aux pouvoirs publics et à l'ensemble de nos partenaires : l'une consacrée au développement de l'intermédiation locative suite à l'instruction de juin 2018, l'autre portant un premier bilan du démarrage des territoires AMI en recensant les initiatives en cours.

La réussite de ce Plan va dépendre de nombreux facteurs, mais plusieurs semblent essentiels : la continuité dans le temps de cette politique, l'effectivité des financements, la synergie des différents acteurs sur les territoires. C'est pourquoi le suivi du Plan par la Fapil s'appuie sur les informations remontées par nos adhérents, au plus près des réalités de terrain : ceci permet d'identifier les initiatives les plus intéressantes mais aussi les difficultés rencontrées concrètement. Nos analyses sont partagées avec les pouvoirs publics afin d'orienter favorablement les phases suivantes du Plan.

La Fapil en région

ÎLE DE FRANCE

LA RÉPONSE À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT « LOGEMENT D'ABORD » AVEC LA MÉTRO- POLE DU GRAND PARIS

En Île-de-France, dans le cadre de l'AFFIL (Association Francilienne pour Favoriser l'Insertion par le Logement), la Fapil a contribué activement à la réponse de la Métropole du Grand Paris à l'AMI « Logement d'Abord ». Si la Métropole n'a pas été retenue, les propositions élaborées collectivement ont permis d'alimenter le Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement et d'engager un travail partenarial en 2019 sur la sensibilisation des élus locaux aux solutions d'insertion par le logement.

Les associations fondatrices de la Fapil voulaient « l'accès aux circuits normaux du logement pour ceux qui en sont exclus ». Une manière de préfigurer le logement d'abord. Avec cette posture fondamentale qui considère que les personnes en recherche de logement sont elles - mêmes actrices de leurs destins. C'est ainsi seulement que l'on peut concevoir et rendre effectif un accompagnement qui n'a rien de paternaliste mais accepte la complexité de tous. Cela s'appelle aussi l'égalité de dignité.

André Gachet – Président de la Fapil de 2000 à 2008

Nous faisons donc du Logement d'abord sans le savoir ! Dès sa création, alors que se préparait la loi Besson de mai 1980, la Fapil s'est structurée autour des principes qui sont ceux du Logement d'abord pour permettre aux personnes en difficulté d'accéder à un logement indépendant et décent et de s'y maintenir. Le cap a été tenu et les associations de la Fapil sont restées relativement en marge de l'important mouvement de démultiplication des places d'hébergement et des étapes préalables à l'accès au logement, auquel nous avons assisté depuis 25 ans. De ce fait, la Fapil est aujourd'hui en bonne position pour se saisir des opportunités de cette politique prometteuse et amplifier son action. De cette antériorité il faut simplement retenir que lorsque l'action collective vise à promouvoir le droit au logement, elle trace le bon chemin.

René Ballain – Président de la Fapil de 1988 à 1996



Produire des logements très sociaux

Produire des logements de qualité et abordables pour les ménages en difficulté est une priorité pour la Fapil. En effet, le parc privé traditionnel est généralement trop cher ou en très mauvais état et le parc HLM est parfois inaccessible du fait de la file d'attente ou de loyers trop élevés.

Nous agissons de deux manières : en produisant nos propres logements grâce à nos associations agréées au titre de la maîtrise d'ouvrage d'insertion ; en mobilisant le parc privé grâce à nos associations d'intermédiation locative, notamment les AIVS®.

Renforcer la maîtrise d'ouvrage d'insertion (MOI)

Pour développer l'offre très sociale et garantir une quittance très basse, nos organismes ont besoin d'un financement public supplémentaire. C'est pourquoi nous nous sommes fortement impliqués pour améliorer le PLAI-adapté qui apporte une subvention complémentaire pour les logements dans le diffus dont les loyers et les charges sont maîtrisés et qui bénéficient d'une gestion locative adaptée. Les adhérents de la Fapil figurent parmi les principaux opérateurs, avec plus de 600 logements ainsi programmés. Nous avons obtenu fin 2018 une refonte globale du dispositif qui vise à faciliter sa mise en œuvre.

L'émergence du « PLAI-adapté » ne doit pas cacher les difficultés que rencontrent nos organismes pour produire davantage : les financements PLAI baissent et sont très variables selon les territoires, l'État ne contribue plus au Fonds National des Aides à la Pierre (FNAP) et a doublé le taux de TVA sur les opérations de logement social. Nous travaillons à un retour à une TVA à un taux réduit.

L'objectif de 40 000 logements par an en PLAI fixé par le Plan « Logement d'Abord » ne sera pas atteint sans financements adéquats et si les coûts de réalisation sont trop élevés.

Thierry Debrand, président de la Fapil, représente les organismes MOI au conseil d'administration de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS), au sein duquel sont notamment traitées les conséquences de la refonte des politiques de financement du logement social sur la santé des organismes HLM, SEM et MOI.

Dans ce contexte de profonde mutation, nous avons décidé de communiquer davantage auprès des partenaires et des collectivités sur l'intérêt de la maîtrise d'ouvrage d'insertion. Nous avons ainsi édité une brochure pour illustrer les différentes solutions qu'apporte la MOI aux problématiques locales de mal-logement et nous travaillons à une identité partagée par tous les organismes MOI de la Fapil.

Chiffres clés de la MOI :

- 26 organismes agréés ;
- 7 360 logements détenus (et équivalents logements) ;



- 966 logements en cours de production, dont 80% pour la production d'une offre sociale nouvelle et 20% pour la réhabilitation du patrimoine ;
- 613 logements PLAI-adaptés depuis le début du programme (20% de l'ensemble des opérations PLAI-adapté et 45% des logements PLAI adaptés des organismes MOI).

Mobiliser le parc privé à vocation sociale

En 2018, la Fapil a renforcé son appui au développement du parc privé à vocation sociale. Nous avons notamment créé plusieurs outils de prospection pour nos adhérents : fiches argumentaires ; tableau de suivi de l'activité de prospection ; questionnaire de satisfaction sur le service proposé aux propriétaires ; outil permettant de comparer la rentabilité d'une location solidaire (via le « Louez abordable ») au regard d'une location classique.

De plus, nous avons organisé une journée à destination des salariés et bénévoles en charge de la prospection, autour de plusieurs thématiques : organisation interne de cette activité, communication mise en place, construction d'un argumentaire efficient vis-à-vis des propriétaires bailleurs.



La Fapil en région

ÎLE DE FRANCE

RENCONTRE AVEC L'ANAH ÎLE-DE-FRANCE SUR LE MONTAGE DES OPÉRATIONS

En Île-de-France, la Fapil a été associée aux réflexions des services de l'État sur la mise en œuvre régionale du PLAI-adapté. En effet, depuis le lancement du programme, les adhérents de la Fapil ont réalisé 85% de la production de logements ordinaires en PLAI-Adapté en Île-de-France. Par ailleurs, la fédération a organisé un temps d'échanges collectif avec l'Anah et les services de l'État afin de faciliter le montage des opérations Anah par les organismes MOI.

AUVERGNE RHÔNE ALPES

RENCONTRE AVEC LA CDC AUVERGNE-RHÔNE-ALPES SUR LES MONTAGES MOI

La Fapil Auvergne-Rhône-Alpes a organisé, avec Soliha, une journée sur la maîtrise d'ouvrage d'insertion avec la Caisse des dépôts et consignation afin de favoriser la réalisation des projets sur la région. Cette rencontre a traité des sujets les plus prégnants : notamment le délai d'obtention des garanties de la CDC que les associations aimeraient pouvoir raccourcir et les conventions pluriannuelles CDC/associations pour préciser que celles-ci ne peuvent être envisagées que sur une production suffisamment conséquente de logements chaque année (20 à 30 logements). Ce partenariat avec la CDC doit être conforté à l'avenir.

A l'occasion de diverses rencontres, nous avons côtoyé le Collectif SDF de Lille. En cinq ans, 300 logements trouvés dans le parc privé par le dialogue et la persuasion. Voilà un bel exemple d'actions volontariste issues de l'imagination associative. C'est aussi cette permanence de l'inventivité qui fait des associations de la Fapil des acteurs engagés sur les territoires. Le cercle des actions s'est élargi au fil des années et si nous sommes partis des meublés et garnis pour élaborer une hôtellerie sociale, nous sommes aujourd'hui disponibles pour de nouvelles réalisations, autour notamment de l'usage de la vacance. Un défi pour les mois et années qui viennent.

André Gachet – Président de la Fapil de 2000 à 2008



Gestion locative adaptée

Pour soutenir les adhérents dans la gestion locative adaptée (GLA), la Fapil anime des journées professionnelles et des partenariats. Elle développe également des outils spécifiques et accompagne les adhérents dans la consolidation de leurs missions.

Les journées professionnelles autour de la Gestion Locative Adaptée

Deux journées ont été organisées pour que les prestataires de logiciels de gestion locative présentent aux adhérents les solutions disponibles sur le marché.

Dans le cadre du séminaire annuel de la Fapil, la journée consacrée à la GLA a réuni près d'une centaine de participants autour de thématiques diversifiées : la prévention de la discrimination à l'attribution du logement, le rôle de l'association locataire dans l'entretien du logement, son rôle en tant que mandataire...

Développer des partenariats opérationnels

La Fapil a noué de nombreux partenariats avec différents organismes.

Garantir le risque locatif et faciliter la solvabilisation des ménages

Dans le cadre d'une convention signée entre l'APAGL et la Fapil, les AIVS® disposent de prérogatives particulières pour que la garantie Visale bénéficie à l'ensemble des nouveaux ménages qu'elles logent.



3 217 Visas délivrés aux locataires des AIVS®

La Fapil a également négocié un accord-cadre avec la compagnie d'assurances SADA pour la prise en charge des impayés et des dégradations locatives. Ce dispositif s'inscrit en parfaite complémentarité avec Visale.



2 972 Lots assurés

Participer au relogement des intérimaires, avec le Fastt

La Fapil a signé une Convention avec le Fonds d'action sociale du travail temporaire (Fastt) afin de reloger des personnes en intérim via nos AIVS®.

En 2018, plus de 20 AIVS® participent à ce dispositif. Près de 700 ménages intérimaires ont été orientés par le Fastt, dont beaucoup étaient hébergés chez un tiers au moment de la demande. Si le nombre de relogements effectifs reste faible, ce partenariat est un outil supplémentaire pour trouver des solutions aux personnes qui rencontrent des difficultés à se loger.



Promouvoir et développer le réseau des AIVS®



Le réseau AIVS® compte aujourd'hui 44 structures labellisées partout en France. Pour appuyer les AIVS® dans leur mission de prospection et valoriser leurs actions, la Fapil a édité une plaquette à destination des propriétaires privés.

En tant que détentrice du label AIVS®, la Fapil a accompagné en 2018, une dizaine de porteurs de projet d'AIVS®. Cinq de ces projets ont déjà abouti.

Par ailleurs, une journée dédiée spécifiquement au réseau des AIVS® a été organisée en juin 2018 afin de travailler, avec l'appui du cabinet Habitat et Territoires Conseil, aux moyens de développement des AIVS®.

DES ACTIONS POUR SOUTENIR LES ASSOCIATIONS

Dans le cadre du Plan Logement d'Abord et du lancement du nouvel appel à projet Solibail, la Fapil s'est attachée à outiller ses adhérents sur le développement de l'intermédiation locative en Île-de-France sous toutes ses formes. Un travail autour du mandat de gestion en Île-de-France a également été lancé, en partenariat avec la DRIHL et l'UR Soliha. Enfin, en tant que membre du comité de pilotage du dispositif régional de sécurisation des associations d'insertion par le logement, la Fapil contribue à rendre ce fonds le plus adapté possible aux contraintes des associations gestionnaires de logements dans le diffus.

La Fapil
en région

ÎLE DE
FRANCE

DÉVELOPPEMENT DE L'INTERMÉDIATION LOCATIVE

En 2018, la Fapil Auvergne-Rhône-Alpes a coordonné le dispositif régional de mise à disposition de logements en intermédiation locative (IML) pour accompagner son développement en Haute-Savoie, en Isère Rhodanienne, en Haute-Loire et dans l'Ain. L'union régionale tient ici un rôle de pôle ressources pour l'ensemble des opérateurs de la région. Un guide IML a également été rédigé pour accompagner les associations dans la mise en œuvre des actions locales. Un fond de sécurisation mutualisé des impayés et des dégradations ouvert à tous les acteurs de la région a été élaboré et verra sa concrétisation en mars 2019.

AUVERGNE
RHÔNE
ALPES



Une exigence formidable autour d'un droit fondamental. Certes nous continuerons à rassurer les propriétaires mais sans oublier que l'enjeu premier est ailleurs. Il est celui de la place des personnes et ménages trop souvent considérés « à risques », sans attendus sérieux. On oublie trop souvent que lorsqu'on évoque "les gens au cœur du dispositif" on parle en réalité de personnes à qui il est demandé de s'adapter aux dits dispositifs, qui le plus souvent ne sont pas construits pour un accueil effectif.

André Gachet – Président de la Fapil de 2000 à 2008



Agence immobilière à vocation sociale. C'était au début une simple intuition. Elle reposait sur deux idées. La première c'est qu'il devait être possible de donner une vocation sociale à des logements sans en acquérir la propriété mais qu'il suffisait d'en maîtriser la gestion. La seconde c'est qu'il devait être possible d'utiliser le cadre privé des agences immobilières et d'en infléchir socialement la pratique. 30 ans après, on peut se dire que l'intuition n'était pas mauvaise même si on peut regretter une croissance modeste de leur nombre que la mise en œuvre du Logement d'abord devrait accélérer.

René Ballain – Président de la Fapil de 1988 à 1996

Accompagnement et accès aux droits

Deux tiers des adhérents de la Fapil proposent un accompagnement social aux ménages afin de les soutenir dans leur projet logement. En 2018, près de 22 000 ménages ont bénéficié de cet appui. Pour ceux qui ne vivent pas dans le parc de l'association, l'accompagnement vise dans la moitié des situations à éviter une expulsion. Cette part en augmentation constante fait écho au constat dressé chaque année par la Fondation Abbé Pierre.

Prévention des discriminations



La Fapil s'emploie depuis plus de 5 ans à favoriser les échanges entre professionnels, bénévoles et personnes accompagnées, à formaliser ces réflexions et rendre visibles les actions conduites.

Ainsi en 2018, les séances de travail biannuelles ont réuni une quarantaine d'intervenants sociaux dans les territoires (Île-de-France, PACA, Auvergne-Rhône-Alpes) autour de la question de la prévention des discriminations. Pour les aider dans leur activité, Maître Matari, avocate du droit de l'anti-discrimination et formatrice, leur a proposé une méthode pour une pratique réflexive face aux situations qu'ils rencontrent. La Fapil a publié une synthèse de ces travaux et a organisé une journée professionnelle rassemblant l'ensemble du réseau.

La prévention des discriminations est une démarche plus globale, menée dans le cadre de la Charte de la Fapil qui en a fait un objectif central. Ainsi, au-delà de la fonction d'accompagnement, le sujet a ponctué différents temps de la vie fédérale en 2018 :

- sensibilisation du Conseil d'administration à travers l'intervention d'Olivier Noël, sociologue à l'Institut Social et Coopératif de Recherche Appliquée (ISCRA) ;
- création d'une session de formation « Prévenir les discriminations dans l'accès au logement » ;
- constitution d'un comité de pilotage en charge de porter la démarche ;
- séquences dédiées dans le cadre des journées professionnelles de la Fapil de 2018.



Rendre effectif le Dalo

Historiquement, le réseau de la Fapil s'est construit autour du principe fondateur du Droit au logement dont la consécration juridique depuis 2007 ne coïncide malheureusement pas avec son effectivité.

Au niveau local, les adhérents de la Fapil contribuent activement à garantir l'accès des personnes mal-logées à leurs droits. Au niveau national, la Fapil participe au Comité de suivi Dalo où elle interpelle régulièrement l'État sur le non-respect de ses obligations. Ce comité est l'occasion de faire remonter les dysfonctionnements d'application du droit par les commissions de médiation, les commissions d'attribution et les Préfets. Il permet aussi de mettre en valeur l'accompagnement socio-juridique que mènent, sur le terrain, nos adhérents auprès des personnes.

La Fapil en région

ÎLE DE FRANCE

L'ANIMATION DES COMITÉS DE VEILLE DALO ET L'IMPLICATION DANS L'ÉLABORATION DE LA FEUILLE DE ROUTE RÉGIONALE POUR LE RELOGEMENT DES MÉNAGES RECONNUS DALO

En Île-de-France, la Fapil s'est toujours investie dans l'application du DALO et l'effectivité de l'accès à ce droit des ménages que notre réseau accompagne. Avec la Fondation Abbé Pierre, la FAS-Île-de-France et le Secours Catholique, nous animons plusieurs comités de veille DALO départementaux. En 2018, nous avons proposés plusieurs temps d'échanges aux membres associatifs des COMED. Cette année a également été consacrée à la réédition du manuel pratique pour l'application du DALO en Île-de-France. Nous avons contribué activement à la feuille de route du CRHH pour le relogement des ménages reconnus DALO. Avec le soutien de la Fondation Abbé Pierre, nous avons réalisé des formations sur le DALO et l'accès au logement social en Île-de-France.

AUVERGNE RHÔNE ALPES

PARTENARIAT AVEC AG2R – LA MONDIALE POUR L'INTERVENTION DANS LES LOGEMENTS DES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE

La Fapil Auvergne-Rhône-Alpes a conclu un partenariat avec AG2R – la MONDIALE pour l'intervention dans les logements des personnes de plus de 50 ans en perte d'autonomie. Le but est d'intervenir auprès de ces personnes pour améliorer les conditions de vie dans les logements, apporter des conseils de santé ou d'ergonomie, soutenir les réponses aux besoins d'aides financières ou techniques. 8 associations du réseau sont impliquées dans ce partenariat sur 5 départements.

En octobre 2018, une action de formation a été mise en place avec le « CRIAS mieux vivre » pour former les intervenants du projet aux questions du vieillissement et aux adaptations des logements.

Les 30 ans de la Fapil



L'accès aux droits est une finalité que nous devons évidemment partager au-delà de l'accès à un logement. L'accompagnement est un moyen nécessaire qu'il faut adapter aux situations et aux attentes des ménages. Mais en prenant garde à ce qu'il ne s'impose pas au-delà de ce qui est nécessaire et qu'il ne devienne pas une condition pour accéder à un logement. Le Logement d'Abord pourrait bien alors devenir l'accompagnement d'abord.

René Ballain – Président de la Fapil de 1988 à 1996

Agir ensemble

La Fapil et ses adhérents ont toujours favorisé la coopération associative et ont toujours privilégié les approches transverses : pour nous, c'est la clé indispensable pour apporter des réponses efficaces aux difficultés rencontrées par les ménages.

Les Acteurs du Logement d'Insertion

La Fapil, l'Unafop et Soliha ont lancé, dès 2011, les Acteurs du Logement d'Insertion (ALI) pour renforcer leurs compétences et leur capacité d'interpellation autour des enjeux du secteur. Désormais, les ALI sont reconnus par les pouvoirs publics et cette coopération commence à s'inscrire dans les territoires.



L'année 2018 a notamment été l'occasion d'organiser une Rencontre nationale des Acteurs du Logement d'Insertion, avec l'ensemble des organismes adhérents aux trois fédérations, les pouvoirs publics et les partenaires. À cette occasion, un bilan des actions menées sur les trois dernières années a été présenté. Il est particulièrement riche : travail collectif de concertation et de propositions sur toutes les politiques publiques qui nous concernent, notamment le Plan « Logement d'Abord », représentation commune au sein de nombreuses instances cruciales pour le développement de nos activités (FNAP, CGLLS, Anah, comité du SNE, etc.), coopérations sur plusieurs territoires avec l'ensemble de nos adhérents (Hérault, Val de Marne, et maintenant Doubs et Yvelines), études et analyses avec la publication d'une enquête sur les trajectoires résidentielles des ménages logés par nos organismes.

Collectif des Associations Unies

Le Collectif des Associations Unies (CAU) réunit près de 40 organisations nationales en faveur du logement des plus démunis. Ce collectif vise d'abord à interpeller l'opinion et les pouvoirs publics pour, enfin, lutter efficacement contre la crise du logement.



En 2018, de nombreuses opérations ont été menées : conférences de presse, rassemblements, tribunes dans les médias... le message que nous portons trouve sa force dans cette expression collective. Par ailleurs, le CAU est un lieu de propositions concrètes et de dialogue avec les pouvoirs publics. Dans le cadre du Plan « Logement d'Abord » par exemple, nous avons élaboré un document qui présente les conditions de réussite de cette politique et nous participons aux instances de suivi. Le CAU a également présenté aux parlementaires ses propositions dans le cadre du projet de loi Élan et a réclamé – parfois avec succès – de nombreuses modifications au texte initial.



Campagne de sensibilisation du CAU contre les préjugés

La Fapil en région

ÎLE DE FRANCE

UN PARTENARIAT TOUJOURS PLUS FORT AVEC LES ACTEURS RÉGIONAUX DU LOGEMENT

En Île-de-France, la Fapil a tissé des coopérations étroites avec plusieurs partenaires associatifs. En 2018, deux rencontres inter-associatives ont permis à nos adhérents d'échanger directement avec les services de l'État sur les nombreuses actualités de nos secteurs (Plan Logement d'Abord, financement du BOP 177, accès au logement social des ménages hébergés...). En collaboration avec l'agence Île-de-France de la Fondation Abbé Pierre et la FAS-IDF, nous avons organisé deux temps d'échanges à destination de nos réseaux : les missions d'Action Logement Services et les Conférences Intercommunales du Logement en Île-de-France.

Enfin, la Fapil est devenue membre du conseil d'administration de l'Association Francilienne pour Favoriser l'Insertion par le Logement (AFFIL), réunissant bailleurs sociaux et associations, et s'est investie dans plusieurs de ses travaux et l'organisation de son séminaire annuel.

AUVERGNE RHÔNE ALPES

TRAVAIL COLLECTIF SUR LES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DES PENSIONS DE FAMILLE

La Fapil Auvergne-Rhône-Alpes a mis en œuvre un groupe de travail et de réflexion sur la révision des règlements intérieurs des pensions de famille. Cette mission, confiée par la DRJSCS et menée en inter-réseaux (FAS, SOLIHA, MRIE), donnera lieu à un tutoriel pour la rédaction d'un règlement intérieur et permet de créer un cadre d'échanges entre les professionnels de ce mode d'habitat.

Nous étions quatre il y a quarante ans, nous sommes plus que cent aujourd'hui, c'est bien la première manifestation de cette volonté de rassembler. Notre fédération n'est pas isolée, elle trouve sa place dans plusieurs collectifs qui mettent en lumière les capacités collectives, même si parfois subsistent quelques velléités de repli... Depuis 25 ans, après avoir animé la première fédération européenne intervenant sur le logement (Euro-pil) à la suite des programmes pauvreté de l'Europe, nous avons rejoint la FEANTSA. Là encore le travail collectif porte ses fruits. La condamnation de la France suite à la réclamation collective de 2006 à provoqué des changements notables dans le droit français dont l'opposabilité est un exemple.

Mais la mobilisation collective exige encore quelques efforts, surtout en direction de l'Union Européenne qui a besoin d'acteurs portant le projet social.

André Gachet – Président de la Fapil de 2000 à 2008

Pour la Fapil, comme pour les autres structures nationales, il est aujourd'hui nécessaire (mais ce n'est pas nouveau) d'interpeller les responsables politiques et administratifs et de favoriser les coopérations entre structures nationales (dans le cadre des Acteurs du logement d'insertion par exemple) et en même temps, de favoriser l'inscription des associations adhérentes dans des systèmes locaux de coopération. C'est un enjeu majeur au moment où les collectivités locales montent en responsabilité en matière d'habitat et que la réponse aux besoins sociaux s'organise sur une base locale.

René Ballain – Président de la Fapil de 1988 à 1996



Former, analyser, informer

Face aux nombreuses mutations juridiques et techniques qui touchent le logement d'insertion, la Fapil propose un ensemble de services pour renforcer les compétences, les connaissances et les savoir-faire de ses adhérents.

L'aboutissement du Centre de formation

Le programme de formation constitue un axe fort pour répondre aux besoins exprimés par les associations. La publication du catalogue annuel permet aux adhérents de définir leur plan de développement des compétences en lien avec la Fapil. Le Centre de formation s'organise autour de quatre champs : l'accès au droit et l'accompagnement des personnes, la gestion locative adaptée, l'appréhension de la relation avec les ménages logés, la production et la mobilisation du logement d'insertion. En 2018, six nouvelles sessions sont venues enrichir l'offre.

Le Centre de formation est essentiel à la structuration du secteur et à la reconnaissance des métiers. La majorité des sessions sont organisées en « inter » et sont ouvertes aux associations non adhérentes : les échanges de pratiques sont en effet essentiels à l'intérêt de ces formations. Une offre de formation spécifique est par ailleurs réservée aux AIVS® et aux structures MOI.

La Fapil répond aux impératifs de référencement « datadock ». Cette labellisation certifie que l'offre de formation proposée répond à l'exigence de qualité définie par le décret du 30 juin 2015. Elle est aujourd'hui indispensable pour permettre aux stagiaires d'obtenir le remboursement de leur OPCA. Un travail d'amélioration continue de nos procédures est d'ailleurs mené.



Les chiffres clés des formations 2018 :

35
sessions
de formation différentes



385
stagiaires
formés



79
structures
différentes formées



31
formateurs
différents



Suivi juridique et actualité

La Fapil effectue un suivi juridique régulier sur l'ensemble des activités couvertes par les adhérents du réseau. Ce suivi prend la forme de notes juridiques sur les évolutions législatives et réglementaires importantes pour le secteur du logement d'insertion. Une veille juridique trimestrielle est également publiée afin de synthétiser ces évolutions et d'approfondir les questions récurrentes posées par les associations de la Fapil.

En 2018, la Fapil s'est particulièrement mobilisée dans le cadre de la loi Élan du 23 novembre 2018. Cette loi a des effets directs et concrets pour nos associations

et en particulier pour les organismes de maîtrise d'ouvrage d'insertion. La Fapil a exprimé ses remarques sur le projet de texte à l'occasion de son audition à l'Assemblée Nationale. Neuf amendements ont été portés par notre fédération dans ce cadre. Une information spécifique suivie d'un débat sur les conséquences de la loi a été proposée lors du séminaire du 28 novembre 2018.



La Fapil auditionnée par l'Assemblée nationale

La Fapil s'est par ailleurs mobilisée sur de nombreux enjeux juridiques nécessitant une expertise précise pour notre réseau : application de la réduction de solidarité (RLS) pour les associations locataires, évolution du chèque énergie, gel des plafonds de loyer pour les logements conventionnés, etc.

Enfin, la Fapil publie des lettres d'information généralistes ou thématiques sur son site internet. De plus, elle met à disposition toutes ses publications via le site www.fapil.fr.

Enfin, la fédération effectue une veille régulière à destination des adhérents franciliens et les outille sur la gouvernance du logement en Île-de-France.

La Fapil en région

ÎLE-DE FRANCE

UNE IMPLICATION FORTE DANS LES POLITIQUES FRANCILIENNES DU LOGEMENT

En Île-de-France, la fédération participe activement aux politiques publiques locales afin de promouvoir les actions en faveur du logement des personnes en situation de précarité. Notre contribution s'effectue à différentes échelles :

- régionale : participation aux plénières du CRHH et ses commissions ;
- métropolitaine : contribution au Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement ;
- départementale : suivi du renouvellement des PDALHPD, des règlements FLS ainsi que des chartes de prévention des expulsions de Paris et du Val de Marne ;
- intercommunale : avis sur les PLH, mobilisation dans les Conférences Intercommunales du Logement compte-tenu de l'extrême tension en matière d'accès au logement social ;
- communale : suivi et interpellation autour des politiques parisiennes du logement.

Les instances et salariés Fapil

Le Conseil d'administration :

Il comprend 27 structures adhérentes et une personne qualifiée :

Jean-Louis Auriou (AIVS® Objectif Logement), Abdelkader Atia (Ampil), Christian Bel Latour (Entre 2 Toits), Pierre Calassa (AIVS® Alis), Thierry Debrand (Freha), Jean-François Déral (Nema Lové), Florence Desplat (AIVS® AL Prado), Philippe Dufeu (AIVS® de Rennes Métropole), Gwenaëlle Dufour (SNL Union), Jean-Noël Dupont (AIVS® 59), Eric Fine (Adages – Maison du Logement), Maude Féral (SNL Paris), André Gachet, François Gillet (Un Toit Pour Tous), Evelyne Guerraz (Alpil), Thierry Guyon (Addsea), Laurent Konopinski (Appuis/AIVS® Actilog), Eric Meyer (Aléos), Marc Morain (Fapil Auvergne-Rhône-Alpes), Hélène N'Diaye-Bodin (AIVS® Solidarité Habitat), Aurore Pesenti (AIVS® Soligone), Simone Pinault (AIVS® Tandem Immobilier), Jean-Paul Preynat (AIVS® La Clef 43), Michel Roux (Le Grillon), Kalim Souadia (Habitat et Humanisme Gestion), Carole Timstitt (AIVS® ASL), Leila Tisgouine (AIVS® 80).

Marie-Aimée Mathaud, présidente de l'Union régionale Fapil PACA, est membre invitée.

Hélène Bernard (AIVS® Tandem Immobilier), Michelle Cattania (AIVS® Rennes Métropole), Lionel Fromont (AIVS® Actilog), Benjamin Koukébénié (AIVS® Solidarité Habitat), Malika Koulougli (AIVS® Ravel), François Louis (Habitat et Humanisme Gestion), Christian Magnier (Api Provence), Sophie Oberlaender (AIVS® Alis) ont siégé en 2018 mais ne sont plus membres du Conseil d'administration en 2019.

Le Bureau :

Thierry Debrand, président ; Evelyne Guerraz, vice-présidente ; Aurore Pesenti, trésorière ; Jean-Louis Auriou, Christian Bel Latour, Jean-Noël Dupont, André Gachet, Thierry Guyon, Laurent Konopinski, Simone Pinault, Jean-Paul Preynat.

L'équipe :

Sébastien Cuny, délégué général ; Romain Bernard, chargé de mission juridique et formations ; Céline Chertemps, assistante de gestion et comptabilité ; Agnès Damothe, chargée de mission GLA / AIVS® ; Justine Gineste, chargée de mission Île-de-France ; Cécile Gondran, chargée de mission MOI ; Quentin Laudereau, chargé de communication ; Pauline Maisondieu, chargée de mission animation et développement du réseau.

En Auvergne-Rhône-Alpes : Solène Bihan, déléguée régionale ; Marine Polycarpe, animatrice des réseaux associatifs.

Toutes les informations et toutes les publications sont disponibles sur le site internet de la Fapil: www.fapil.fr

La Fapil renforce son activité numérique

Sur les réseaux sociaux

Début 2019, la Fapil a créé un compte sur deux plateformes réseaux sociaux d'importance : Twitter et LinkedIn.

Ces comptes animés régulièrement permettent à la Fapil de diffuser à un public professionnel les actualités et informations de la Fapil et de ses adhérents, de mettre en valeur auprès des pouvoirs publics les innovations des adhérents, et de contribuer à peser en faveur du Logement d'Abord.

Nous vous invitons à nous suivre !



twitter.com/Fapil

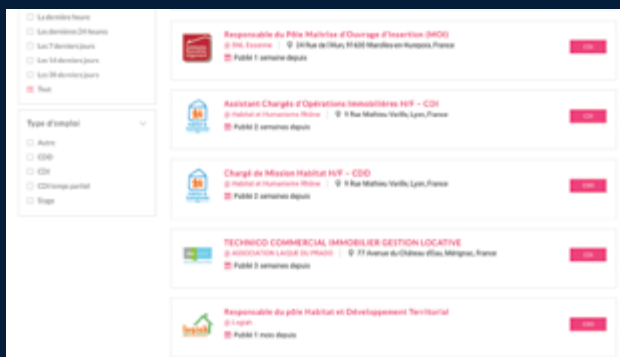


linkedin.com/company/Fapil

Et via son site web

Le site web de la Fapil continue d'évoluer pour proposer à ses adhérents plus de services. Une interface de recrutement a récemment été créée afin d'élargir l'audience des offres d'emploi proposées par nos associations. Les informations de chaque offre sont détaillées : nom de l'offre, type de contrat, nom de l'adhérent, adresse, et description de l'emploi. Des filtres permettent de trier les offres par type d'emploi, mots-clés, et zone géographique.

Les offres sont visibles sur fapil.fr/offres-demploi



D'autres évolutions sont en préparation pour faciliter la navigation sur le site web, améliorer l'ergonomie, et présenter plus en profondeur les activités et missions des adhérents.

[Fapil.fr](https://fapil.fr)



6, avenue du Professeur
André Lemierre
75020 Paris
contact@fapil.fr
www.fapil.fr



Fondé sur la mise en commun des expertises et des expériences de ses adhérents, notre réseau développe plusieurs modes d'intervention pour répondre aux difficultés rencontrées par les ménages :

- accueillir, orienter et informer les personnes ;
- les accompagner ;
- produire des logements de qualité et abordables ;
- et assurer une gestion locative adaptée.

Notre fédération apporte un soutien opérationnel et utile à ses adhérents et favorise les échanges. Nous associons d'autres acteurs à nos réflexions, convaincus de l'importance des partenariats pour construire ensemble des réponses à la hauteur des enjeux du mal-logement.

Avec le soutien : du Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ; du Ministère des Solidarités et de la Santé ; de la Caisse de garantie du logement locatif social ; de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et de la Fondation Abbé Pierre.